

# COMITÉ D'AGRÉMENT DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

## SÉANCE DU 7 JUIN 2024

### COMPTE RENDU

(compte-rendu approuvé par délibération n°2024-12 du 29 novembre 2024)

La séance est ouverte à 10 h 03 sous la présidence de M. Benoît BOUCHER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (21/30, soit 7 présents et 14 pouvoirs), le Comité d'agrément peut valablement délibérer (cf. liste ci-après).

#### **LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

##### **Membres du bureau avec voix délibérative – Quorum : 21/30 (7 présents + 14 pouvoirs)**

- M. Benoît BOUCHER, vice-président du Comité de bassin RM du collège des usagers économiques
- M. Jacques PULOU, vice-président du Comité de bassin RM du collège des usagers non économiques
- Mme Claudine BONILLA, adjointe au maire de Chambéry
- Mme Catherine LOTTE, maire de Brussieu
- Mme Céline TRAMONTIN, présidente du SYMCRAU
- Mme Annick BERNARDIN-PASQUET, membre de France nature environnement Bourgogne
- M. Didier PITRAT, représentant la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

##### **Membres du bureau absents ayant donné pouvoir**

- M. Antoine HOAREAU, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN.
- M. Olivier AMRANE, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à Mme Catherine LOTTE.
- Mme Françoise QUENARDEL, maire de Savasse, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA.
- M. Jérôme VIAUD, président de la CLE de la Siagne, maire de Grasse, a donné pouvoir à Mme Catherine LOTTE.
- M. André VIOLA, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN.
- M. Marc BAYARD, président de l'association Environnement industrie, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER.
- Mme Fabienne BONET, présidente de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, a donné pouvoir à Mme Annick BERNARDIN-PASQUET.
- Mme Stéphanie MARCO, directrice EDF – unité de production méditerranéenne – UFE, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER.
- Mme Simone BASCOUL, présidente de CLCV Occitanie, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU.
- M. Christian BRÉLY, président de la fédération de pêche de la Drôme, président de la CRMNa, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU.
- Mme Nadège LALET, juriste de la FDPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à Mme Annick BERNARDIN-PASQUET.
- La préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (M. Didier PITRAT).
- Le directeur de l'Office français de la biodiversité (OFB) a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (M. Didier PITRAT).
- Le directeur de l'INRAE a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA.

##### **Membres du bureau avec voix consultatives**

##### **Conseil scientifique du bassin Rhône-Méditerranée et commission relative aux milieux naturels (CRMNa)**

- Mme Marielle MONGINOUL, présidente du conseil scientifique du CB RM
- M. Georges OLIVARI, vice-président de la CRMNa

##### **Présidents et vice-présidents des commissions géographiques**

- Mme Catherine VIGNON, vice-présidente de la commission géographique Gard-Côtiers ouest
- M. Éric GRAVIER, vice-président de la commission géographique Saône-Doubs

##### **Expert dans le domaine de la prévention du risque d'inondation associé aux travaux du comité d'agrément**

- M. Sylvain MOREIRA, chef de groupe Eau et Risques au CEREMA

## Représentants des comités de milieu et/ou CLE et responsables de structures

- **PAPI Arve (74)**
  - M. Bruno FOREL, président du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)
  - M. Florent CHARLES, directeur
- **PAPI sur les bassins de l'Orb et du Libron pour la période 2024-2030 (34,12).**
  - Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
  - Mme Frédérique ROMAN, chargée de mission PAPI
- **Orientations stratégiques du contrat de rivière Buëch (05, 04, 26)**
  - M. Juan MORENO, président du syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA)
  - Mme Lamia CONTRUCCI, première vice-présidente du SMIGIBA
  - Mme Caroline VASSAS, directrice
  - M. Éric BURLET, coordinateur administratif et technique

## Services de l'État

- M Nicolas MOURLON, Directeur général Agence de l'eau
- M Nicolas CHANTEPY, Directeur général adjoint Agence de l'eau
- Mme Nathalie NEYRET, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Romaric VALLAUD, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme Léa GÉRARD, DREAL Occitanie (en visioconférence)
- M. Georges HERPIN, DREAL Occitanie (en visioconférence)
- Mme Annick MIÈVRE, Agence de l'eau Directrice de la délégation PACA et Corse (en visioconférence)

**M. BOUCHER** ouvre la séance et excuse le président **M SADDIER**, qui n'a pu être présent pour cette séance.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2024**

**M. BOUCHER**, au sujet d'une remarque de M. PITRAT sur les SAGE et les PTGE, insiste sur l'importance des instances de concertation.

En l'absence de vote contre et d'abstention, le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est approuvé par **délibération n°2024-8**.

## **II. AVENANT AU PAPI ARVE 2 (74)**

### **Présentation du dossier par les porteurs du projet**

*Un diaporama est projeté en séance.*

**M. FOREL** rappelle que le SM3A est la structure de gestion unique pour l'Arve et ses affluents. Après un premier PAPI 2013-2019, le PAPI 2, conventionné en décembre 2020, est modifié par un avenant pour mieux répondre aux travaux nécessaires. L'Arve est un cours d'eau torrentiel alimenté par les glaciers, avec quatre grands affluents torrentiels et connaissant des crues érosives, rapides et de grande ampleur. Le PAPI 2 regroupe 41 actions : 23 en cours, 4 terminées, 14 non engagées dont certaines reprises dans l'avenant. Seuls 13 % du montant sont engagés, car certaines actions du programme demandent des investissements conséquents : les études sont lancées, mais les travaux pas encore engagés.

**M. CHARLES** présente des actions modifiées. Sur les études de connaissance (axe 1), il est proposé de réduire le montant, surdimensionné, et de prolonger le délai jusqu'à fin 2027, en cohérence avec la gestion transférée des digues de l'État. Sur la réduction de la vulnérabilité (axe 5), il est proposé d'augmenter le budget pour que le SM3A prenne en charge les diagnostics de vulnérabilité (habitations et entreprises) sur le Giffre et l'Arve, d'autant que la demande est forte après la crue historique de 2023.

**M. FOREL** ajoute que les collectivités n'ont pas l'ingénierie ni le dynamisme pour réaliser ces diagnostics, qui sont un bon outil grand public complémentaire des travaux de protection des digues.

**M. CHARLES** évoque le ralentissement des écoulements (axe 6). Pour l'action 6A-23, les priorités des travaux de restauration de capacité de la Bialle sont modifiées, sans changement de montant. Pour l'action 6B20, le projet de plage de dépôt prévue pour contrôler le risque de rupture du glacier de Tête-Rousse est abandonné : il détruirait une nature préservée, menacerait des captages d'eau potable et demanderait des travaux dans une zone difficile d'accès, alors que le suivi actuel du risque ne les justifie plus. L'action 6B-21 est réduite aux études et au travail sur la disponibilité foncière, qui pose problème. Le montant de l'action 6B-29 (aménagement d'une plage de dépôt pour faciliter la traversée souterraine de Chamonix du torrent Blaitière) est impacté par l'inflation. L'action 6B-23 est revue à la baisse avec le changement d'emplacement et de volumétrie d'une petite plage de dépôt retenant l'Ugine avant Passy. Pour la création et le confortement de digues (axe 7), le coût de l'action 7A-22 augmente, du fait de l'inflation du coût des matériaux et des contraintes techniques pour ces opérations de confortement et rallongement des digues protégeant une zone habitée et industrielle particulièrement vulnérable. L'action 7A-24, conforter la digue de la Charlotte dont l'État a transféré la gestion début 2024, est abandonnée après discussions avec la commune, mais il faut la régulariser en système d'endiguement (arrêté préfectoral demandant une étude).

**M. FOREL** ajoute qu'il était projeté de coucher cette digue verticale abîmée pour renaturaliser, mais les conséquences sur la constructibilité rendent ce projet inacceptable pour la collectivité.

**M. CHARLES** mentionne les actions 7A-26 et 7A-27 augmentées de 10,5 millions du fait de l'inflation et de la redistribution d'ouvrages. Elles restent nécessaires pour protéger Bonneville, sous-préfecture très peuplée. L'action 7A-28 est reportée au prochain PAPI. L'action 7B-21 se réoriente vers des actions de protection plus simples (protection contre une crue décennale et non centennale) vu les contraintes techniques et financières d'aménagement sur le secteur du golf de Chamonix.

**M. FOREL** présente les 16 nouvelles actions, dont : la préparation du PAPI suivant, des études hydrauliques pour la suite, 5 actions de travaux dont 3 liés à la crue de 2023, la protection de la station d'épuration de la haute vallée du Giffre. Il s'agit d'une augmentation d'engagements de 15,7 millions d'euros, compensée en partie par une diminution des dépenses de 10,4 millions, soit une augmentation réelle du PAPI de 5,4 millions d'euros.

### **Avis des services de l'État**

**Mme NEYRET** (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) indique que la DREAL émet un avis favorable, assorti d'une réserve portant sur l'action 7B-21, dont la labellisation et l'éligibilité au FPRNM seront validées à l'issue de la confirmation de sa pertinence socio-économique.

De plus, des points d'attention portent sur :

- l'action 6A-23, pour intégrer une AMC globale et étudier son éligibilité au financement FPRNM ;
- l'action 1B-22, pour rechercher un co-financement auprès des autorités suisses ;
- une réflexion sur le ruissellement qu'il serait souhaitable d'engager au prochain PAPI ;
- la réactualisation du plan de financement avec la possibilité d'augmenter de 40 à 50 % les financements FPRNM des nouvelles études de l'axe 7 ;
- l'action 6B-21, à mener à son terme ;
- la poursuite de l'effort de réalisation de diagnostics individuels de vulnérabilité ;
- la construction du PAPI 3 à alimenter avec les études en cours et à venir ;
- le prochain PAPI, qui sera soumis à évaluation environnementale.

## Débat

**M. PITRAT** souligne le bilan positif des actions du SM3A, qui ont montré leur utilité lors de la crue de novembre 2023. La réserve de la DREAL est importante, pour investir à bon escient l'argent public. Le PAPI 3 sera à compléter avec les enjeux de ruissellement, importants dans la vallée de l'Arve, et avec les études environnementales, une obligation européenne à anticiper.

**M. FOREL** confirme que de nombreuses études environnementales sont déjà menées.

**M. PULOU**, pour FNE AURA, rappelle la légitimité du SM3A et l'opportunité d'avancer après la crue. Concernant l'environnement, il faut prendre en compte les réservoirs biologiques, comme l'Ugine ou la Bialle, qui doivent apparaître dans le dossier vu l'importance de leur pérennité pour la faune de l'Arve et ses affluents. Il déplore la cartographie imprécise du DPF et surtout le refus du recul de la digue de la Charlotte : une étude coût-bénéfice ou multicritère a-t-elle été réalisée pour cette reconquête de la marge alluviale ?

**M. CHARLES** précise que pour l'Ugine, la plage de dépôt sera située en amont de la cascade.

**Mme VIGNON**, pour FNE Occitanie-Méditerranée, s'étonne du rejet du projet de recul de digue.

**M. FOREL** explique qu'il s'agit d'un problème de doctrine : actuellement, la non-constructibilité à l'arrière d'une digue est calculée à la tête de digue et, en l'occurrence, la verticalité de la digue ne peut pas servir de point de référence. Ainsi, les lotissements situés derrière la digue deviendraient inconstructibles pour un niveau de protection équivalent. Ce refus ne procède donc pas tant d'un objectif d'urbanisation que de maintien de la valeur du patrimoine.

**Mme BERNARDIN-PASQUET** s'interroge sur l'efficacité de la digue du Gravin : le dossier mentionne le risque qu'une rupture de la digue provoque plus de dommages que l'absence de digue.

**M. FOREL** explique que le Gravin est une fermeture de vallée étroite : les inondations se produisent par écoulement et par remontée arrière. Protéger implique de refermer la digue, au risque d'augmenter l'aléa en enfermant de l'eau à l'intérieur.

**M. CHARLES** ajoute qu'il faut prévoir des pompes de ressuyage pour éviter que l'eau s'accumule, avec des clapets anti-retours. Mais en cas de rupture, ces systèmes seraient insuffisants.

**M. FOREL** explique que le PAPI est l'outil du SM3A pour lutter contre l'inondation. Mais d'autres programmes du syndicat sont orientés vers la protection environnementale.

## Délibération

Au vu des échanges, les modifications proposées en séance sont les suivantes :

- dans l'item « ATTIRE L'ATTENTION », ajouter « la nécessité de prendre en compte la pérennité des réservoirs biologiques dans toutes les actions du PAPI. »

La délibération ainsi modifiée recueille un avis favorable.

**La délibération n°2024-9 AVENANT AU PAPI ARVE 2 (74) est adoptée à l'unanimité.**

## **III. PAPI SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON POUR LA PÉRIODE 2024-2030 (34, 12)**

### **Présentation du dossier par les porteurs du projet**

*Un diaporama est projeté en séance.*

**Mme CHAUDOIR** présente le territoire : 1 500 km<sup>2</sup>, 104 communes, des paysages façonnés par l'eau jusqu'à la Méditerranée. Avec 180 000 habitants actuels, la démographie progresse de 1,6% par an et la population double en période estivale ; 30 000 personnes vivent en zone inondable. Ce 4<sup>e</sup> PAPI suit de nombreuses années de diagnostic et de travail avec tous les partenaires. Après le PAPI d'intention 2020-2023, il est ambitieux en termes de connaissance, d'animation et de travaux pour protéger les populations des inondations et remettre en service les fonctionnalités du fleuve, notamment écologiques, en lien avec le contrat de rivière. La réduction de la vulnérabilité, au travers de diagnostics, d'animation et d'accompagnement des travaux, est aussi un point fort.

**Mme ROMAN** présente le territoire Orb-Libron, tiers ouest de l'Hérault. Rural, il vit de la viticulture, du tourisme balnéaire et du thermalisme. Ce territoire méditerranéen est soumis aux débordements, aux ruissellements et aux aléas littoraux. De nombreux arrêtés de catastrophe naturelle témoignent de sa vulnérabilité et les 9 EPCI ont transféré l'item 1 de la GEMAPI (aménagement cohérent des bassins versants) à l'EPTB. La gestion des inondations, mise en place depuis les crues 1994-1996, s'appuie sur le SAGE 2018 et le contrat de rivière (non-aggravation de l'aléa et préservation du fonctionnement naturel). Le volet risques est pris en charge par la stratégie locale du risque inondation Orb-Libron-Hérault et décliné par les PAPI, pour une cohérence des actions et un lien fort avec aménagement du territoire.

Après les crues de 1995 et 1996, un plan Bachelot en 2004, la stratégie s'est mise en place avec deux études sur le bassin versant et sur le delta de l'Orb (schéma Béziers-la mer) puis les PAPI. Les outils de gestion de crise doivent être préservés et pérennisés pour être efficaces. Il reste du travail de connaissance des aléas, notamment le ruissellement et les effets du changement climatique, de protection (études prêtes, mais travaux à réaliser) et de réduction de la vulnérabilité. La stratégie du PAPI est de vivre avec les inondations de manière résiliente : mieux connaître, anticiper et gérer les inondations, poursuivre la sécurisation et améliorer la résilience pour les aménagements futurs. Après le travail déjà réalisé en amont, le PAPI est situé essentiellement sur l'aval, qui cumule débordements du fleuve, fonctionnement de delta et gestion littorale. La stratégie se décline en 32 actions pour 36 millions d'euros, principalement pour les travaux sur la basse vallée de l'Orb portés par les communautés d'agglomération aval. Le financement est majoritairement assuré par l'État, l'Europe, le département et la région. Le syndicat du SCOT est maître d'ouvrage pour la première fois. Les actions emblématiques portent sur l'acquisition de connaissance sur le littoral (submersion marine, PCS, étude de vulnérabilité), le changement climatique (pour mieux anticiper les effets), la réduction de la vulnérabilité (diagnostics gratuits pour les particuliers). De plus, les travaux dans le delta de l'Orb consistent à rétablir les écoulements vers les exutoires en mer, qui drainent les crues, en diminuant les bancs de submersion agricoles et camping tout en fiabilisant les apports d'eau douce dans les lagunes. En outre, la protection de Villeneuve-lès-Béziers passe par des travaux de digue de protection contre les crues de l'Orb, interrompus par un épisode de crue de deux petits fleuves sur la voie ferrée et la commune en octobre 2019 : ce problème hydraulique complexe fera sans doute l'objet d'un PAPI supplémentaire. Ce PAPI poursuit et renforce la dynamique du territoire sur la gestion de crise et la réduction de la vulnérabilité, selon la feuille de route Béziers-la mer et en contribuant à la stratégie de gestion intégrée du trait de côte.

### **Avis des services de l'État**

**Mme GÉRARD** (DREAL Occitanie) émet un avis favorable assorti de 3 réserves portant sur l'éligibilité des actions, mais pas la labellisation du dossier, et 8 recommandations.

Les réserves portent sur :

- le besoin d'actualiser le schéma structurant datant de 2003 en fournissant une AMC ;
- l'action 6-7b, pour fournir l'AMC de la tranche 1 afin d'étudier l'éligibilité au FPRNM de l'aménagement du bassin écreteur ;
- l'actualisation de l'AMC de la fiche action 7-5, avec le montant total, exact et final du projet retenu.

Les recommandations portent sur :

- l'axe 1, pour prévoir davantage de sensibilisation auprès des scolaires et de la population ;

- l'axe 2, pour s'assurer de la pertinence des systèmes d'avertissement locaux avec le SPC ;
- la fiche-action 3-3, pour revoir le plan de financement (et l'éligibilité au fonds Barnier) ou un passage dans l'axe 1 ;
- la fiche-action 4-2, à modifier pour tenir compte du calendrier d'élaboration des études d'aléas ;
- l'action 5-2 et la réduction de vulnérabilité, pour prioriser les enjeux les plus exposés ;
- les axes 6 et 7, pour engager rapidement les procédures de maîtrise foncière nécessaires et veiller à l'émergence de solutions fondées sur la nature ;
- les opérations de ressuyage à revoir et préciser pour leur lien avec l'action 7-5 et les merlons ; la création de digue doit être autorisée ;
- les actions 7-2, pour relever le niveau de sûreté, et 7-4, pour définir la prise en charge des eaux déversées par le canal du Midi lors de crues concomitantes, avec AMC à prévoir en cas d'évenant.

## Débat

**Mme VIGNON** demande ce qu'il en est de Lamalou-les-Bains, en amont.

**Mme CHAUDOIR** évoque les travaux d'entretien de ripisylve sur le Bitoulet.

**Mme ROMAN** ajoute qu'en 2014, la problématique concernait les embâcles d'un ancien barrage devenu plan d'eau emboisé. Depuis, l'ouvrage a été dérasé pour installer un piège à embâcles.

**M. PULOU** se réjouit des travaux de protection de Valras, qui mériterait plus de repères de crues, et du bon équilibre entre la diminution de la vulnérabilité et l'expansion, vu les contraintes de modélisation hydraulique de ressuyage. Par ailleurs, il faut prendre en compte l'aspect migrateur des poissons, notamment l'anguille, avec les difficultés des lagunes et les fossés à valoriser dans cette plaine alluviale. De plus, pourquoi ne pas plus protéger Béziers par des champs d'inondation contrôlée en amont ? Enfin, la nappe d'eau potable signalée est inutilisable à cause des pesticides.

**Mme CHAUDOIR** confirme que l'Orb reprend sa place dans l'ancien delta. L'interconnexion ambitieuse entre PAPI et plan de gestion du delta de l'Orb rassemble les acteurs pour rétablir un fonctionnement écologique favorable à la biodiversité grâce à l'apport d'eau douce.

Concernant l'entretien et la protection, **Mme ROMAN** ajoute que le public, consulté, souhaite d'abord entretenir l'existant. Vu les débits de crue, les améliorations portent sur le début et la fin de crue.

**M. PITRAT** évoque le changement climatique, faisant apparaître de nouveaux risques et scénarios de submersion marine à intégrer dans ce PAPI ou le prochain. Sur la réduction de la vulnérabilité (axe 5), comment inciter particuliers et professionnels à réaliser des diagnostics ?

**Mme CHAUDOIR** confirme que la crue ne peut parfois plus s'évacuer en mer : le SCOT travaille cette question avec la gestion du trait de côte. L'adaptation au changement climatique est portée avec le syndicat du fleuve Hérault pour les deux bassins versants. Le travail sur les diagnostics, précédemment mené avec la chambre d'agriculture et les entreprises, était laborieux ; il s'agit aujourd'hui de mobiliser aussi territoires et communes sur des actions conjointes et une animation au long cours pour la réalisation des travaux après les diagnostics.

**Mme ROMAN** ajoute qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration, avec des outils de communication et un ciblage des périmètres prioritaires, notamment Portiragnes.

**Mme CHAUDOIR** évoque le problème de cabanisation, à prendre en compte.

**M. BOUCHER** demande si la redevance GEMAPI est perçue partout, et s'enquiert du bilan financier et technique des précédents PAPI.

**Mme CHAUDOIR** confirme que la redevance est perçue partout depuis 2019, à des niveaux différents. Elle a vocation à augmenter.

**Mme ROMAN** ajoute qu'elle est instaurée, mais n'est pas au niveau plafond : c'est un levier. Pour le bilan, toutes les actions ont été menées sauf celles de réduction de vulnérabilité. Le budget du 1<sup>er</sup> PAPI (20 millions) a été entièrement consommé, celui du 2<sup>e</sup> (32 millions) en partie, à cause de travaux reportés. Aussi, les travaux aujourd'hui proposés correspondent à des dossiers aboutis.

### **Délibération**

**La délibération n°2024-10 PAPI SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON POUR LA PÉRIODE 2024-2030 (34, 12) est adoptée à l'unanimité.**

## **VI. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE RIVIÈRE BUËCH (05, 04, 26)**

### **Présentation du dossier par les porteurs du projet**

*Un diaporama est projeté en séance.*

**M. MORENO** présente le territoire : le Buëch est un affluent de la Durance, à cheval sur deux régions et trois départements. Créé en 2003, le SMIGIBA est un syndicat atypique de 63 communes, 4 intercommunalités, géré par les représentants des 4 EPCI et gouverné par 17 élus.

**Mme VASSAS** explique que le SMIGIBA dispose de la compétence GEMAPI depuis 2021 et assure aussi des missions de gestion de la ressource en eau, animation, surveillance des cours d'eau, portage de Natura 2000. Son budget médian depuis 2019 est de 2 millions d'euros, avec une participation des communautés de communes qui a presque doublé et est assurée solidairement. Le syndicat emploie 9 agents, dont 5 équivalents-temps plein pour la gestion de la rivière. La superficie du bassin versant est de 1 500 km<sup>2</sup>, le Petit Buëch et le Grand Buëch en amont, et le Buëch aval qui se jette dans la Durance ; 80 % du linéaire est en domaine public fluvial. Depuis 2014, le syndicat gère aussi la Méouge, principal affluent de 500 km. Le régime est pluvio-nival, avec un étiage marqué (classement zone de répartition des eaux en 2015) et un PGRE depuis 2019. Le fort transport sédimentaire (80 000 m<sup>2</sup> de matériaux par an en fermeture de bassin) explique la morphologie de rivière en tresse. Ce territoire de moyenne montagne avec un important couvert forestier compte 30 000 habitants, une grande richesse écologique et une belle diversité des milieux. Après un premier contrat de rivière (2008-2017), un PAPI d'intention se termine en 2024. La prise de compétence GEMAPI en 2021 a permis au syndicat de porter une étude et des projets ambitieux.

**M. BURLET** explique que le 2<sup>e</sup> contrat de rivière s'appuie sur cette dynamique, à amplifier. La concertation s'est accélérée. Les principaux maîtres d'ouvrage sont le SMIGIBA, les collectivités locales, la chambre d'agriculture 05 et la fédération de pêche 05, ainsi qu'EDF et Ineos. Le projet est estimé entre 12 et 15 millions d'euros, dont 2/3 des crédits sur la restauration morphologique. Le bassin versant est divisé en 28 masses d'eau, dont 4 en état moyen qui représentent 28 % du linéaire. Les risques sont liés à la pollution, l'assainissement domestique, les prélèvements estivaux, les altérations morphologiques et la continuité écologique. Les orientations stratégiques du projet sont : la poursuite du suivi de la qualité et la prévention de la dégradation (stations d'épuration, observatoire départemental des cours d'eau, réseaux d'assainissement), la gestion de la ressource en eau face au déficit quantitatif (modernisation des réseaux d'irrigation, comptage des prélèvements, étude prospective 2050, PTGE), la protection des biens et des personnes contre les crues (restauration morphologique, entretien et remobilisation des atterrissements, gestion des alluvions des affluents, impact du piège à graviers

de Sisteron), la biodiversité (gestion proactive des zones humides, rétablissement de la continuité écologique, connaissance et suivi des milieux, prospective Buëch 2050) et la gouvernance (à redéfinir et redynamiser, développer la communication, consolider les partenariats, animer et suivre le contrat de rivière, études sociohistoriques sur le cours d'eau).

**Mme VASSAS** précise le calendrier : le plan d'actions sera finalisé en 2024, présenté pour validation au comité de rivière, pour un début de mise en œuvre en 2025, un bilan mi-parcours en 2027-2028 et une fin de contrat en 2030. En parallèle, le SMIGIBA déposera en 2025 un PAPI complet.

**Mme CONTRUCCI** indique que le projet, réaliste et soutenable, a fait l'objet d'une large concertation locale. Le SMIGIBA a démontré sa compétence technique (80 % de taux de réalisation des actions précédentes) et sa capacité financière avec son équipe pluridisciplinaire. Le projet s'intègre dans la dynamique territoriale (SAGE Durance, Natura 2000, Plan Climat, Plan Eau).

### **Avis des services de l'État**

**Mme MIÈVRE** (Agence de l'eau, délégation PACA et Corse) indique que l'Agence de l'eau a émis un avis favorable à la poursuite de la démarche, en demandant la révision du PGRE du Buëch, le lancement d'un PTGE pour la Méouge ; en insistant sur l'articulation GEMA ; en demandant de poursuivre la concertation et de contribuer aux travaux du SAGE Durance.

Elle rapporte l'avis coordonné des 3 MISEN envoyé le 6 juin, en insistant sur le lien à établir entre les orientations et les actions prévues par les territoires dans les assises de l'eau. Reste la question d'intégrer dans l'avis du comité d'agrément le domaine public fluvial.

### **Débat**

**M. OLIVARI** évoque le label apron limité et l'intérêt du barbeau méridional, qui souffre d'un risque d'hybridation. Par ailleurs, la vulnérabilité des adoux doit être prise en compte dans les problématiques de changement climatique, car ils apportent une eau fraîche de qualité. Il s'enquiert du travail sur la gestion sédimentaire des éléments pris en amont de Saint-Sauveur et déposés en aval.

**M. BURLET** confirme que les adoux sont identifiés et mis au centre du plan de gestion stratégique des zones humides. Une gestion foncière ou réglementaire est envisagée pour les préserver.

Concernant la gestion sédimentaire, **Mme VASSAS** indique qu'après ce curage recharge important, une réunion se tiendra, à la demande de la commune de Serres, en présence d'EDF et du SMIGIBA.

**M. OLIVARI** évoque aussi les travaux de remise en continuité des adoux menés par les pêcheurs pour la reproduction de la truite, et les enjeux d'habitat avec l'écrevisse à pattes blanches et les castors. La continuité écologique est faite de cas particuliers qui nécessitent des études préalables.

**M. PULOU** interroge l'articulation de la gouvernance présente et à venir, ainsi qu'avec l'observatoire prévu dans le futur SAGE Durance. De plus, la labellisation EPAGE est-elle à l'ordre du jour ? Enfin, il faut associer les populations, qui portent financièrement le programme, par des réunions publiques et l'association à la démarche, vu les enjeux de développement touristiques, agricoles et naturels.

**M. BOUCHER** insiste sur une gouvernance intégrant tous les acteurs et en lien avec la Durance.

**Mme VASSAS** indique que le comité de rivière du SMIGIBA assure le suivi des outils contractuels et le second contrat vise à ajuster la composition de la gouvernance aux enjeux. La labellisation EPAGE n'était pas souhaitée dans le mandat précédent et pourra être abordée. De plus, la concertation est bien présente dans toutes les études et les réunions publiques connaissent de plus en plus de succès auprès de la population, informée de la taxe GEMAPI en augmentation.

**M. BURLET** ajoute que les études prospectives et socio-historiques permettront de travailler à la concertation et la gouvernance.

**M. PULOU** distingue concertation avec les sachants et réunions publiques avec la population.

**M. BURLET** mentionne d'autres animations. Les élus et techniciens de la Durance participent au comité de rivière. L'observatoire prévu décline celui de la Durance, avec des données partagées.

**M. PITRAT** rappelle que depuis le SDAGE 2022-2027, les PGRE sont des PTGE. En l'occurrence, le PTGE sera dans la continuité. Quelles sont les difficultés rencontrées sur la Méouge ?

**Mme VASSAS** indique deux actions tirées de l'étude sur les volumes prélevables de la Méouge (2014) : la modernisation des réseaux et une action spécifique sur l'ASA d'un affluent. Les difficultés de discussion avec les agriculteurs de cette petite commune drômoise entraînent l'évolution vers un PTGE bassin versant du Buëch, pour dénouer les tensions par une étude plus globale.

**Mme BERNARDIN-PASQUET** souhaite des détails sur la pollution par les nutriments, notamment des eaux souterraines.

**M. BURLET** indique que selon des analyses menées avec l'observatoire de la qualité des eaux des Hautes-Alpes, il n'y a pas de pollution avérée aux nutriments agricoles. Les analyses se poursuivent, même si la majorité des exploitations du nord du bassin versant sont en agriculture biologique.

**Mme VASSAS** mentionne un diagnostic hydrologique envisagé pour le sous-bassin du Petit Buëch, marqué par des assecs, pour comprendre les interactions entre eaux souterraines et superficielles. Des mesures de débits instantanées ont fait apparaître une forte réactivité, mais l'épaisseur des alluvions au pied du Dévoluy limite la connaissance des infiltrations. Les projets de substitution par forages demandent d'évaluer et de comprendre cette nappe : les études, requérant financement et moyens humains et techniques, seront faites au fil du temps.

**Mme VIGNON** demande si des analyses de flux admissibles sont prévues, si elles sont nécessaires pour atteindre les objectifs d'assainissement.

*Mme TRAMONTIN quitte la séance à 12h51.*

**Mme VASSAS** indique que le suivi qualité est plutôt porté par le département des Hautes-Alpes.

### **Délibération**

Au vu des échanges, les modifications proposées en séance sont les suivantes :

- dans le premier item « SOULIGNE », ajouter à la fin « et son investissement en matière d'acquisition de connaissance » ;
- dans l'item « INSISTE sur la nécessité de réviser ce plan », ajouter à la fin « et d'intégrer le bassin versant de la Méouge » ;
- supprimer l'item « DEMANDE d'élaborer et mettre en œuvre un PTGE sur le bassin versant de la Méouge » ;
- ajouter un item « RECONNAÎT que les orientations sont cohérentes avec les attentes du Plan Eau et les conclusions des assises départementales, et invite le SMIGIBA à ce que les actions du futur contrat contribuent à leur atteinte ».

La délibération ainsi modifiée recueille un avis favorable.

**La délibération n°2024-11 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE RIVIÈRE BUËCH (05, 04, 26) est adoptée à l'unanimité.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 58.*